

VILLE DE BEAUCEVILLE
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-556
AVIS PUBLIC

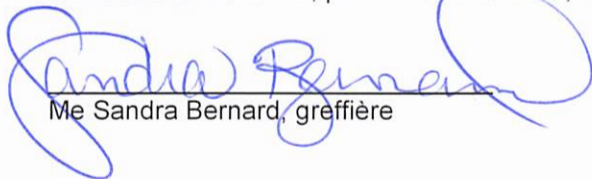
L'avis public est par les présentes, donné:

Lors d'une séance tenue le 13 mars 2026, le conseil a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro 2026-556 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000,00 \$ pour des acquisitions de matériel roulant

- QUE le règlement vise à décréter des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000,00 \$ pour des acquisitions de matériel roulant ;
- QUE les procédures suivantes ont été accomplies préalablement aux présentes :
- Avis de motion : 2 mars 2026
 - Dépôt du projet de règlement : 2 mars 2026
 - Adoption du règlement : 13 mars 2026
 - Procès-verbal de correction du règlement 2026-556 : 17 mars 2026
 - Avis public d'une tenue de registre des personnes habiles à voter : 19 mars 2026
 - Tenue d'un registre des personnes habiles à voter : 25 mars 2026
 - Nombre de signatures recueillies lors de la tenue du registre : 0 (aucune)
 - Modification du règlement par résolution R-2026-05-8922 : 4 mai 2026
 - Approbation du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : 13 mai 2026
- QUE le règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec le 13 mai 2026 ;
- QUE copie dudit règlement est déposée au bureau de la soussignée 540, boulevard Renault, Beauceville, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau ;
- QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

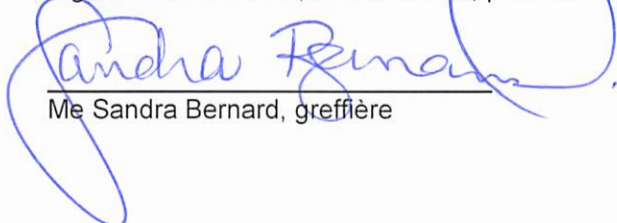
DONNÉ à Beauceville, province de Québec, le 15 mai 2026.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 15 mai 2026.

Signé le 15 mai 2026, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière